



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Neuvième session

Rome, 6-8 juillet 2016

EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1-2
II. <i>DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE</i>	3-4
III. RAPPORTS SUR LE PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES ET ACTION DE SENSIBILISATION	5-6
IV. APPUI DE LA FAO À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES	7-25
V. COLLABORATION	26-27
VI. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER	28

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. Les documents de réunion sont disponibles sur Internet, à l'adresse

<http://www.fao.org/Ag/AGInfo/programmes/en/genetics/angrvent.html>.

I. INTRODUCTION

1. À sa quinzième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a demandé à la FAO de poursuivre ses activités à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques¹ (le Plan d'action mondial) par les pays² afin de les aider à concourir à la réalisation des objectifs de développement durable pour l'après-2015 correspondants³.

2. Le présent document fait le point sur les activités menées par la FAO depuis la quinzième session ordinaire de la Commission. Celles-ci sont regroupées en fonction de leur pertinence au regard des quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial. On trouvera des informations plus précises à ce sujet dans le rapport intérimaire détaillé de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques⁴.

II. DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

3. Une version provisoire du *Deuxième rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*⁵ (le Deuxième rapport) a été présentée à la Commission à sa quinzième session ordinaire⁶. À la demande de la Commission⁷, la FAO a diffusé le projet révisé du Deuxième rapport en mars 2015 et a invité les Membres et les observateurs à faire part de leurs observations à ce sujet pour le 31 mai 2015 au plus tard. La version finale du Deuxième rapport a ensuite été mise au point sur la base des observations reçues, avant d'être publiée en anglais⁸. Conformément à la demande de la Commission⁹, une version abrégée du Deuxième rapport et la brochure correspondante ont été élaborées et publiées dans toutes les langues officielles de la FAO. Ces publications ont fait l'objet d'une diffusion à grande échelle.

4. La Commission a invité les gouvernements et les donateurs à fournir les ressources financières nécessaires à la traduction du Deuxième rapport¹⁰. Le Gouvernement chinois a financé l'établissement de la version chinoise du rapport. La traduction dans les autres langues officielles de la FAO sera assurée lorsque les fonds nécessaires seront disponibles.

III. RAPPORTS SUR LE PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES ET ACTION DE SENSIBILISATION

5. La FAO a poursuivi la distribution de copies imprimées du Plan d'action mondial et des produits et directives associés.

6. Le catalogue de publications¹¹ dans lequel est présenté l'ensemble des documents et des produits d'information relatifs à la mise en œuvre du Plan d'action mondial a été mis à jour et continue d'être distribué lors de manifestations pertinentes afin d'encourager la demande pour ces produits. Le catalogue actualisé figure parmi les documents mis à disposition pour la présente réunion du Groupe de travail dans la rubrique «*Other Documents*».

¹ <http://www.fao.org/docrep/010/a1404f/a1404f00.htm>.

² CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 39.

³ CGRFA-15/15/9, paragraphe 12.

⁴ CGRFA/WG-AnGR-9/16/Inf.2 (en anglais).

⁵ CGRFA-15/15/Inf.17.1 (en anglais).

⁶ CGRFA-15/15/10.

⁷ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 38.

⁸ <http://www.fao.org/3/a-i4787e.pdf>.

⁹ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 38.

¹⁰ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 39.

¹¹ http://www.fao.org/Ag/AGInfo/programmes/documents/genetics/AnimalGeneticResources_Publications_catalogue.pdf.

IV. APPUI DE LA FAO À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

7. La FAO a continué d'aider les pays dans la mise en œuvre des priorités stratégiques du Plan d'action mondial, en leur fournissant un appui institutionnel et technique, en facilitant la recherche et en renforçant les capacités. La présente section donne quelques exemples des activités de l'Organisation dans les quatre domaines prioritaires du Plan d'action, ainsi que dans plusieurs domaines intersectoriels. On trouvera des informations plus précises à ce sujet dans le rapport intérimaire détaillé de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques¹².

Domaine prioritaire 1. Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés

8. Tirant parti des partenariats stratégiques établis, la FAO a continué d'aider les pays pour la caractérisation, l'inventaire et la surveillance des ressources zoogénétiques; la normalisation des méthodes utilisées pour mener à bien ces tâches; et la diffusion des résultats et des informations pertinentes. La Division mixte FAO/Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (la Division AGE) a contribué au renforcement des capacités moyennant l'organisation de cours de formation et l'attribution de bourses individuelles. Pendant la période considérée, la FAO et la Division AGE ont apporté leur concours à la caractérisation moléculaire et phénotypique de plus de 120 races dans le cadre de projets menés en collaboration avec des partenaires extérieurs.

9. En 2009, la Commission a demandé à la FAO d'établir des rapports sur la situation et les tendances concernant les ressources zoogénétiques et de les mettre à la disposition de la Commission à chacune de ses sessions ordinaires¹³. Suite à cette demande, l'Organisation a établi un rapport sur la situation des ressources zoogénétiques pour l'année 2016, afin que le Groupe de travail l'examine¹⁴. Ce document a été élaboré en tenant compte des informations que les coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques avaient communiquées au Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS). Actuellement, 177 pays sont dotés d'un coordonnateur national pour la gestion des ressources génétiques animales. En février 2016, 98 coordonnateurs nationaux avaient mis à jour les données nationales depuis 2007, année de lancement de la version actuelle du système DAD-IS (DAD-IS:3).

10. À sa quatorzième session ordinaire¹⁵, la Commission a invité les pays, aux fins du calcul des indicateurs relatifs aux ressources, à classer les races enregistrées dans le système DAD-IS dans les catégories «races exotiques» et «races adaptées localement»¹⁶. À ce jour, les coordonnateurs nationaux ont communiqué ces informations pour 4 352 des 14 915 races locales.

11. Depuis 2014, le pourcentage de races d'oiseaux et de mammifères pour lesquelles on dispose de données démographiques a légèrement progressé, passant de 56 à 57 pour cent et de 60 à 61 pour cent, respectivement. Dans l'ensemble, la situation en termes de risque est restée stable entre 2014 et 2016: 17 pour cent des 8 822 races répertoriées sont actuellement classées comme étant à risque; 18 pour cent figurent dans la catégorie des races qui ne sont pas menacées; 58 pour cent sont répertoriées parmi les races dont l'état de danger est inconnu; et 7 pour cent sont considérées comme étant éteintes¹⁷. En raison de retards inattendus dans la révision du système DAD-IS, il n'est pas possible d'informer le Groupe de travail, à la présente session, de l'évolution tendancielle des différentes races.

¹² CGRFA/WG-AnGR-9/16/Inf.2 (en anglais).

¹³ CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 39.

¹⁴ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.4 (en anglais).

¹⁵ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 31.

¹⁶ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 32.

¹⁷ CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.4 (en anglais).

12. Pendant la période considérée, la FAO a continué malgré tout de gérer le système DAD-IS et la mise au point d'un nouveau prototype a pu être poursuivie grâce à des fonds extrabudgétaires fournis par le Gouvernement allemand. Cependant, en 2015, dans le cadre de la pleine mise en œuvre de son Cadre stratégique révisé, l'Organisation a entrepris de centraliser ses principales activités de gestion de l'information, dont le système DAD-IS, au sein de sa Division de l'informatique. Celle-ci sera donc, à l'avenir, entièrement responsable de la poursuite du développement et de la gestion de l'infrastructure DAD-IS. À long terme, ces changements visent à accroître la viabilité de DAD-IS et d'autres systèmes d'information, mais dans l'immédiat ils ont néanmoins causé des retards dans la mise en œuvre du projet DAD-IS. La révision du système DAD-IS sera menée à terme pendant l'exercice biennal en cours.

13. La FAO a continué d'apporter son concours au Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité pour 2010¹⁸, notamment en définissant des indicateurs potentiels sur la biodiversité applicables aux objectifs de développement durable¹⁹, plus précisément à la cible 2.5 de l'Objectif 2 «Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable»²⁰. Les décisions finales relatives aux cibles et aux indicateurs qui, aux termes de la proposition actuelle, comprendraient la surveillance *in situ* et *ex situ* des races, seront prises en fin d'année 2016. S'ils sont approuvés, les indicateurs proposés comporteront, pour les pays, la nécessité de mettre à jour, sur une base annuelle, les informations relatives à leurs programmes de développement de races adaptées localement. La FAO a également contribué à l'élaboration du chapitre pertinent de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique.

Domaine prioritaire 2. Utilisation durable et mise en valeur

14. La Commission, à sa quinzième session ordinaire, a appelé les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial afin de contribuer à la sécurité alimentaire et au développement rural durable²¹. Face à cette invitation, la FAO a renforcé son assistance dans ces domaines, tant directement qu'en collaboration avec d'autres organismes.

15. Suite à la demande de la Commission²², en 2016 la FAO a mis au point la version finale des directives pour la mise en place d'un système intégré et polyvalent de contrôle des performances en matière d'élevage²³, approuvées par la Commission à sa dernière session. L'Organisation a collaboré avec un certain nombre de partenaires dans le cadre de projets, d'ateliers de formation, de réunions d'experts et de consultations avec les parties prenantes, qui ont permis d'aider plus de 35 pays à mettre en œuvre les systèmes de contrôle nécessaires.

16. Parmi les domaines sur lesquels a porté plus particulièrement l'assistance de la FAO en termes d'appui technique, de renforcement des capacités et de recherche pendant la période considérée, on peut indiquer le changement climatique, les programmes de reproduction à assise communautaire, les croisements durables et le développement de filières de commercialisation du bétail pour les petits exploitants agricoles.

17. Plusieurs pays ont bénéficié d'un soutien dans le cadre de projets du Programme de coopération technique (PCT), sous la direction de la FAO et de la Division AGE. Ces projets portent sur un certain nombre de questions prioritaires pour les pays visés, en particulier le développement de l'élevage, l'identification des animaux et leur traçabilité, l'amélioration génétique et l'application de techniques de reproduction.

18. La FAO a poursuivi ses travaux à l'appui des petits éleveurs. Plus précisément, grâce aux fonds extrabudgétaires fournis par le Gouvernement allemand, l'Organisation a pu mettre en place la

¹⁸ <http://www.bipindicators.net/about>.

¹⁹ <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>.

²⁰ <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/hunger/>.

²¹ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 39.

²² CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 40.

²³ CGRFA-15/15/Inf.20 (en anglais).

Plateforme des connaissances pastorales²⁴. Cette plateforme vise à faciliter la communication entre les pasteurs, à leur donner les moyens d'être mieux représentés dans les processus décisionnels et à favoriser la collecte et la mise en commun d'informations sur les facteurs qui influent sur leurs moyens d'existence. Sept réseaux régionaux ont été créés ou renforcés partout dans le monde.

Domaine prioritaire 3. Conservation

19. Dans le cadre de projets du PCT, la FAO a apporté un appui technique aux pays aux fins de la conservation des ressources zoogénétiques. Agissant en collaboration avec des partenaires en Europe et dans plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique du Sud, elle est parvenue à obtenir une subvention à la recherche visant à améliorer les programmes de gestion et de conservation *ex situ* des ressources zoogénétiques et à accroître l'utilisation du matériel génétique conservé dans les banques de gènes. Les activités pertinentes financées par la Commission européenne dans le cadre du projet «IMAGE» pour une gestion innovante des ressources zoogénétiques, seront poursuivies jusqu'en 2020.

20. La FAO et ses partenaires ont également organisé plusieurs ateliers de formation et réunions d'experts sur la conservation des ressources zoogénétiques et contribué à leur réalisation aux quatre coins du monde.

Domaine prioritaire 4. Politiques, institutions et renforcement des capacités

21. La FAO et ses partenaires ont apporté leur concours à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre de neuf projets mondiaux et de 23 projets régionaux ou nationaux faisant intervenir plus de 40 pays. Ces deux dernières années, la FAO a organisé, en collaboration avec des partenaires, six activités de renforcement des capacités auxquelles ont participé une moyenne de six pays.

22. L'Organisation a aidé et aide encore plusieurs pays et organismes régionaux à mettre en place leurs politiques en matière de gestion des ressources zoogénétiques et, en particulier, à élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux, ainsi que des lois et des réglementations nationales.

23. La FAO a continué de collaborer avec les coordonnateurs nationaux et les parties prenantes régionales aux fins du maintien et du renforcement des points focaux ou des réseaux sous-régionaux et régionaux en Asie, dans la sous-région de l'Asie centrale, au Proche-Orient et en Afrique. Elle a poursuivi la collaboration établie avec les points focaux régionaux pour l'Europe et pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

24. La FAO a également contribué à un certain nombre d'initiatives transversales relatives à la biodiversité, aux biotechnologies et à la nutrition, y compris en élaborant des documents scientifiques portant sur les interactions entre les ressources zoogénétiques et le changement climatique, les croisements, l'amélioration génétique des races de petite taille et plusieurs applications de la génomique au sein des races et entre celles-ci. Les volumes n° 55, 56 et 57 du journal international *Ressources génétiques animales* ont été publiés depuis la dernière session de la Commission. En raison de problèmes de financement, cette publication n'est disponible qu'en version électronique et cessera de paraître en 2017.

25. La FAO continue d'assurer le fonctionnement du réseau DAD-Net sur la diversité des animaux domestiques et de ses sous-groupes régionaux, qui offrent un espace de dialogue informel pour l'examen des questions relatives à la gestion des ressources zoogénétiques. Le nombre d'abonnés ne cesse d'augmenter, tout comme celui des messages publiés. En avril 2016, DAD-Net comptait plus de 2 860 abonnés dans plus de 185 pays. En 2015, plus d'un millier de messages avaient été échangés par l'intermédiaire du réseau. DAD-Net continue d'offrir un moyen efficace et unique pour la mise en commun des données d'expérience, la diffusion d'informations et l'organisation d'échanges informels entre les intervenants dans la gestion des ressources zoogénétiques.

²⁴ <http://www.fao.org/pastoralist-knowledge-hub/fr/>.

V. COLLABORATION

26. La FAO a continué d'interagir avec les organismes régionaux et les communautés économiques régionales, ainsi qu'avec un certain nombre d'organismes scientifiques et d'organisations non gouvernementales. Elle renforce ses compétences techniques reconnues dans la gestion des ressources zoogénétiques en contribuant à des initiatives scientifiques, y compris en lançant des projets de recherche et de développement et en produisant des publications scientifiques. L'élaboration du Deuxième rapport a comporté la mobilisation de plus de 150 personnes qui ont apporté leur concours à la rédaction du document et à son examen.

27. L'Évaluation de la contribution de la FAO à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture²⁵ a reconnu l'importance des travaux de recherche menés en collaboration, des réseaux régionaux et des échanges constants d'information dans le cadre du réseau DAD-Net.

VI. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

28. Le Groupe de travail souhaitera peut-être se pencher sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial et recommander que la Commission:

- appelle les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial, afin de contribuer à la sécurité alimentaire et au développement rural durable au niveau mondial, en particulier pour concourir à la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 15 des Nations Unies;
- demande à la FAO de poursuivre ses activités à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial par les pays;
- encourage la FAO et les pays à collaborer avec les organisations régionales, la société civile et le secteur privé afin d'améliorer la gestion des ressources zoogénétiques;
- demande à la FAO de poursuivre ses partenariats et ses alliances avec d'autres organismes et mécanismes internationaux afin de renforcer la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
- souligne l'importance du système DAD-IS en tant que centre d'échange international pour les ressources zoogénétiques;
- insiste sur la nécessité que les pays mettent à jour régulièrement leurs données nationales dans le système DAD-IS ou le réseau FABIS-net, y compris les informations sur les ressources zoogénétiques conservées *in situ* et *ex situ*, et qu'ils fournissent des informations sur la classification des races, afin que les décisions relatives à la mise en œuvre du Plan d'action mondial soient étayées par des données et des informations les plus récentes possibles.

²⁵ PC 119/5.